



COMMUNE DE GOURIN

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2022

Liste des délibérations examinées Article L.2121-25 modifié du Code général des territoriales

Affichage le 7 décembre 2022
Mis en ligne le sur le site Internet

L'an deux mille vingt-deux à vingt heures trente minutes, le cinq décembre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, NÉDÉLEC Rémi, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, LE GRAND Mickaël, GOUJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s)(es) excusé (s)(es) : LE ROUX Véronique, BOCQUILLON Maud, BOUËDEC Jean-Michel, PICARDA Styren.

Procuration(s) : LE ROUX Véronique à Marie-Laure POUPON, BOCQUILLON Maud à HENRY Catherine, BOUËDEC Jean-Michel à PERON Matthieu, PICARDA Styren à ULLIAC Morgane.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 OCTOBRE 2022

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 26 octobre 2022 a été transmis par voie dématérialisée à l'ensemble des membres qui la composent.

Il invite l'Assemblée à se prononcer sur le procès-verbal de cette séance.

Le conseil municipal, après un vote à main levée, ADOPTE le procès-verbal de la séance du 26 octobre 2022 par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION ».

DÉLIBÉRATIONS DU 5 DÉCEMBRE 2022

DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION	VOTE
Délibération N°2022/05/12/01	Acquisition bâtiment cadastré AT 350 et AT 351, 17 place Stenfort	Approuvée à l'UNANIMITÉ
Délibération N°2022/05/12/02	Décisions modificatives n° 4 - Budget principal	Approuvée avec 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION »

DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION	VOTE
Délibération N°2022/05/12/03	Communication du rapport d'activité 2021 de Morbihan Energies	Sans objet (communication)
Délibération N°2022/05/12/04	Alimentation en eau potable, rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service, exercice 2021	Sans objet (communication)
Délibération N°2022/05/12/05	Rapport d'activité annuel Roi Morvan Communauté, exercice 2021	Sans objet (communication)
Délibération N°2022/05/12/06	CCAS et SAD - fixation de la clé de répartition pour la prise en charge du coût du logiciel métier entre le budget principal et ceux du SAD et du CCAS – A compter du 1 ^{er} janvier 2023	Approuvée à l'UNANIMITÉ
Délibération N°2022/05/12/07	CCAS et SAD - fixation de la clé de répartition entre le budget principal et ceux du SAD et du CCAS pour la prise en charge du coût de l'assurance « responsabilité civile » – A compter du 1 ^{er} janvier 2023	Approuvée à l'UNANIMITÉ
Délibération N°2022/05/12/08	Convention d'adhésion au conseil en énergie partagée (CEP) entre la commune de Gourin et l'Agence Locale de l'Energie du Centre Ouest Bretagne	Approuvée à l'UNANIMITÉ
Délibération N°2022/05/12/09	Convention de servitudes entre Enedis, la commune de Gourin et le Syndicat de l'Eau du Morbihan – parcelle cadastrée section YB n°0033, lieudit Goarem Bras	Approuvée à l'UNANIMITÉ
Délibération N°2022/05/12/10	Convention entre le Syndicat Morbihan Energies et la commune de Gourin portant sur la mise à disposition d'un terrain pour la construction d'un poste de transformation de courant électrique – lieudit Stang Blei	Approuvée avec 26 voix « POUR » et 1 voix « ABSTENTION »
Délibération N°2022/05/12/11	Modification de l'annexe n°1 des statuts du Syndicat départemental d'énergies du Morbihan	Approuvée à l'UNANIMITÉ
Délibération N°2022/05/12/12	Vœu – clé de répartition des terrains urbanisables pour les 20 prochaines années dans le cadre de la loi « ZAN » ou Zéro Artificialisation Nette.	Approuvée à l'UNANIMITÉ

DECISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE :

Le conseil municipal a délégué certaines de ses attributions, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à Monsieur Le Maire par délibérations du 12 juin 2022 et du 18 mars 2022.

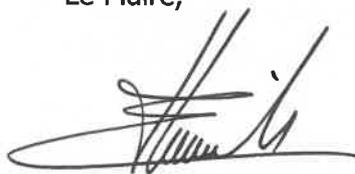
Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales « *le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal* ».

Les dernières décisions prises par délégation du conseil sont les suivantes :

▪ **Commune :**

Domaine	Date	Réf. décision	Objet de la décision
Demande de subvention	24/10/2022	Dec-Cne/2022-23	Une demande d'aide exceptionnelle de 50 000€ est formulée auprès du Département du Morbihan pour les travaux de voirie dans l'agglomération (rue des Montagnes Noires, allée des Châtaigniers, lotissement de Goasven)
Commande publique	22/11/2022	Dec-Cne/2022-24	Etude de revitalisation « Petites Villes de Demain » - Marché de prestations intellectuelles - Marché à procédure adaptée Décision d'attribution : Atelier Terraterre » sis 25b, impasse du Pont-Neuf à Le Tour du Parc (56370) pour un montant de 73 500 € TTC (soit 61 250 € HT) pour la tranche ferme, 10 500 € TTC (soit 8 750€ HT) pour la tranche optionnelle

Le 6 décembre 2022
Le Maire,



Hervé LE FLOCH.



Le 6 décembre 2022,
La secrétaire de séance,



Catherine HENRY.

